

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

3^E DÉFI PROVINCIAL – STR



École les Dynamix

SITE DE COMPÉTITION

1471, LIONEL-BOULET – SUITE 15

VARENNES, QC

J3X 1P7

WWW.ECOLEDYNAMIX.COM

COORDONNÉES GYMNASTIQUE QUÉBEC	Gymnastique Québec 4545 avenue Pierre de Coubertin MTL, QC, H1V 0B2 Tel : (514) 252-3043 Site Web : www.gymqc.ca <i>Personne contact</i> : Marylène Turp (mturp@gymqc.ca)
COMITÉ ORGANISATEUR	École les Dynamix <i>Directeur de la compétition</i> : Antoine Vallières <i>Courriel</i> : str@ecoledynamix.com
DATE	10 avril 2020
HÔTEL POUR LES ATHLÈTES ET SPECTATEURS	-
HÔTEL POUR LES OFFICIELS	-
SITE DE COMPÉTITION	École les Dynamix 1471, Lionel-Boulet – suite 15 Varenes, Qc J3X 1P7
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DATE LIMITE : 9 AVRIL 2020	Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition : <ul style="list-style-type: none">• Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer au comité organisateur, ainsi qu'à GYMQC (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement. Les pièces acceptées sont les suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Un certificat médical provenant d'un médecin ;○ Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;○ Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.• GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement• Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.

DATES LIMITE INSCRIPTION ET PRODUCTION HORAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite d’inscription : 20 mars 2020 • Date production de l’horaire : 27 mars 2020 • Frais d’inscription : <ul style="list-style-type: none"> ○ Athlètes STR (Payable au club) : 42\$ • Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la date limite d’inscription</u> (Payable à GYMQC) : 50 \$ / Athlète jusqu’à concurrence de 250 \$ • Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la <u>sortie de l’horaire</u> (payable à GYMQC) : 100 \$ / athlète jusqu’à concurrence de 500 \$ <p><u>MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D’INSCRIPTION</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le formulaire d’inscription doit être dûment complété et retourné par courriel à GYMQC (inscription@gymqc.ca ET jgelinas@gymqc.ca), au plus tard à la date butoir d’inscription. 2. Le paiement des inscriptions devra se faire par chèque libellé à École les Dynamix et doit être retourné à l’adresse suivante : <p style="text-align: center;">École les Dynamix 1471, Lionel-Boulet – suite 15 Varenes, Qc J3X 1P7</p> 3. Le paiement ainsi que le formulaire officiel d’inscription doivent être postés au comité organisateur, au plus tard à la date butoir d’inscription. 4. Jusqu’à la date limite d’inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais. 5. Après la date limite d’inscription et après la sortie de l’horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
SECTION DES OFFICIELS	Une salle disponible aux officiels sera ouverte à l’étage.
COLLATION POUR LES ENTRAÎNEURS	Des collations seront fournies sur place.
ACCRÉDITATION	N/A
PHYSIOTHÉRAPIE	N/A
REMISE PROTOCOLAIRE	N/A
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	-
RÉSEAUX SOCIAUX	N/A